

Prenez soin de vos défunts

La fête de la Toussaint aura lieu le vendredi 1er novembre. L'occasion de rendre visite à nos disparus et entretenir leurs concessions funéraires.



La Toussaint est une occasion de se recueillir sur les tombes de vos proches disparus et de leur rendre hommage en les fleurissant.

Ce jour est aussi le moment de s'occuper de la dernière demeure des personnes décédées et de renouveler une concession car oui, une concession dans un cimetière n'est pas perpétuelle. Le renouvellement peut s'effectuer dans les deux ans suivant l'expiration auprès du service funéraire. En cas de non-renouvellement, l'article L-2223-17 du code général des collectivités territoriales autorise la reprise de la concession funéraire par la mairie, qui reprend la possession de la parcelle.

Afin de vous accompagner et de répondre à toutes vos questions, une permanence sera ouverte le 1er novembre de 8h30 à 18h au cimetière.

Un entretien régulier du cimetière est fait par la Ville qui a fait le choix d'adopter une politique « zéro-phyto » permettant l'entretien des espaces extérieurs sans utiliser des produits polluants afin de préserver l'environnement et la biodiversité du site. Chaque propriétaire de concession est dans l'obligation d'assurer un entretien régulier de sa sépulture. Une borne interactive est disponible afin de rechercher plus facilement votre concession et que vous puissiez vous occuper pleinement de vos défunts. Et pour rendre votre passage plus agréable, vous trouverez un local de convivialité afin de vous retrouver et d'échanger autour d'une boisson chaude.

Infos pratiques

Horaires d'ouvertures en hiver (du 1er octobre au 31 mars) : 8h à 17h

Horaires d'ouvertures en été (du 1er avril au 30 septembre) : 8h à 19h

Numéro du bureau du conservateur : 01 71 58 73 79

Numéro service funéraire : 01 64 67 52 09

